

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4^{ème}/IV-02

MAITRISE DE L'EAU

Le renforcement de la ressource en eau sur l'ensemble des bassins hydrauliques de notre département, en vue du soutien d'étiage des rivières, est une politique forte et ambitieuse dans laquelle nous nous sommes engagés depuis 1999. Vous trouverez ci-après, par bassin, l'avancement de nos réflexions et de nos réalisations.

1 - Le bassin de l'Aveyron

a - L'institution interdépartementale du plan de gestion des étiages du bassin de l'Aveyron.

A l'occasion de la Décision Modificative n°1 de 2005, je vous ai présenté les statuts de cette structure et nous avons désigné quatre Conseillers Généraux pour représenter le Conseil Général de Tarn-et-Garonne : Mrs BONHOMME, CAMBON, RAYNAL, ROSET.

Parallèlement, ces statuts ont été approuvés par le Conseil Général de l'Aveyron en commission permanente du 23 mai 2005, et par le Conseil Général du Tarn en commission permanente du 1er juillet 2005.

Le 22 septembre 2005, les trois Conseils Généraux se sont réunis pour rendre opérationnelle cette structure.

M. RAYNAL, Vice-Président du Conseil Général de l'Aveyron a été élu Président de l'institution interdépartementale, M. CAMBON, Conseiller Général de Tarn-et-Garonne, premier Vice-Président et M. CABOT, Conseiller Général du Tarn, deuxième Vice-Président.

Il a semblé important aux trois Conseils Généraux de proposer la Présidence de cette structure au Département de l'Aveyron afin de faciliter la réalisation du projet de barrage de Vimenet, en amont de Rodez largement contesté par les acteurs locaux (profession agricole, associations d'environnement notamment), sur laquelle repose le Plan de Gestion des Etiages de l'Aveyron.

Dans les mois à venir l'institution devra :

- réfléchir aux orientations et aux outils nécessaires au fonctionnement de la structure,
- établir un projet de budget pour 2006.

Comme je vous l'avais indiqué dans mon rapport précédent, l'autonomie de l'institution est limitée, puisque :

- pour être exécutoires, les décisions du conseil d'administration doivent être ratifiées par les conseils généraux,
- le projet de budget est communiqué, pour validation, aux conseils généraux avant le vote du Conseil d'Administration.

Aussi, je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'avancement des travaux de l'institution.

b - Le soutien des étiages 2005

Tout comme en 2003 et 2004, afin de soutenir les étiages de l'Aveyron, une convention a été signée avec EDF pour déstocker de l'eau à partir des réserves hydro-électriques de Pareloup. Les modalités de ces déstockages ainsi que la convention correspondante ont fait l'objet d'un rapport en commission permanente du 8 juillet 2005.

Environ 1,3 millions de mètres cubes ont été lâchés, permettant d'éviter des situations de crise pour la salubrité de la rivière ou pour le maintien des usages comme l'irrigation dont les prélèvements ont été limités jusqu'à 50% et la production d'eau potable.

Le bilan de cette opération et son coût vous seront présentés au Budget Primitif 2006.

2 - Le bassin de la Séoune

Lors du Budget Primitif 2005, je vous indiquais que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne s'était porté maître d'ouvrage délégué du Plan de Gestion des Etiages (P.G.E.) Divisionnaire de la Séoune pour le compte des Départements du Lot et du Lot-et-Garonne.

Je vous faisais aussi part d'un certain nombre d'études réalisées par la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (C.A.C.G.) et de compléments qu'il semblait nécessaire d'y apporter. A cet effet, une Autorisation de Programme de 20 000 € avait d'ailleurs été inscrite.

Suite à une réunion le 10 mars 2005 avec les différents partenaires de ce dossier (élus, usagers, administration), ont pu être réalisés :

- un état des lieux relativement exhaustif des connaissances sur ce bassin,
- une liste des points à étudier avant de pouvoir rédiger le P.G.E.

Après consultation de cinq bureaux d'études compétents, la C.A.C.G. a été retenue pour poursuivre les études pour un montant de 4 772 € TTC.

En particulier, la C.A.C.G. devra vérifier les besoins pour la production d'eau potable sur ce secteur, les disponibilités en eau sur les retenues existantes sur ce bassin et identifier les sites de barrages qui seraient les plus intéressants à construire dans le cadre d'un scénario d'aménagement.

Selon le planning envisagé, la synthèse de ces études devrait pouvoir être présentée à l'ensemble des partenaires début 2006. Sur la base des observations recueillies, le Plan de Gestion des Etiages Divisionnaire de la Séoune pourra être rédigé.

Je vous demande de prendre acte de l'avancement de ce dossier.

3 - Bassin du Tescou

Construction du barrage de Thérondel

Lors du Budget Primitif de 2005, je vous informais de l'engagement, cette année, de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau, de la Déclaration d'Intérêt Général et de la Déclaration d'Utilité publique, pour la construction du barrage de Thérondel à des fins de soutien des étiages de la rivière Tescou.

Cette enquête complétée de l'enquête parcellaire relative à l'emprise de la retenue s'est déroulée du 10 octobre au 9 novembre sur les cinq communes intéressées par le projet : Monclar-de-Quercy, la Salvetat-Belmontet, Verlhac-Tescou, Saint-Nauphary et Montauban.

Une consultation de maîtres d'œuvre est en cours, ce qui permettra un démarrage rapide de cette mission dans le cas d'une issue favorable de l'enquête dont le résultat sera connu début 2006.

Le coût de l'opération a été estimé à 2 100 000 € en 2001 et a donné lieu à l'inscription d'une Autorisation de Programme correspondante lors de la Décision Modificative n°1 de 2002. Cette estimation qui tient compte des coûts de maîtrise d'œuvre, d'acquisitions foncières et de travaux, sera réactualisée au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le financement de ce programme qui s'établit à :

- Agence de l'Eau (50%) : 1 000 000 €,
- Etat / Région (30%) : 600 000 €,
- Conseil Général (20%) : 400 000 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} REUNION DE 2005

Séance du 15 novembre 2005

CG 05/4ème/IV-02

MAITRISE DE L'EAU

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

Bassin de l'Aveyron (institution interdépartementale du plan de gestion des étiages et soutien des étiages 2005 et bassin de la Séoune)

- Prend acte de l'avancement des dossiers ;

Bassin du Tescou – Construction du barrage de Thérondel

- Approuve le plan de financement suivant correspondant à un programme de travaux de 2 000 000 d'euros HT :
 - Agence de l'Eau (50%) : 1 000 000 €,
 - Etat / Région (30%) : 600 000 €,
 - Conseil Général (20%) : 400 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,